



FORMULAIRE D'INSCRIPTION THE ART SCHOOL CENTER CLASSE ETUDES 2020-2021

contact@theartschoolcenter.com
SIRET : 820 808 798 00012
TVA Intracommunautaire :
FR23820808798

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP : Ville :

Tél portable : Email :

Etablissement scolaire :

Informations pour les mineurs :

Nom du père : Tel :

Nom de la mère : Tel :

Autre personne de contact : Tel :

PIECES A FOURNIR POUR FINALISER L'INSCRIPTION :

- La fiche d'inscription remplie, datée et signée
- Le règlement intérieur daté et signé
- 1 certificat médical récent
- 1 attestation d'assurance (responsabilité civile et accidents corporels)
- 1 photo d'identité
- Le règlement intégral du montant dû (totalité des chèques avec date d'encaissement future pour les paiements en plusieurs fois)
- Un chèque de 100 euros pour la participation aux costumes / décors des spectacles (encaissé en Janvier)



TARIFS

Cours Supplémentaires :

Les élèves de Classe-Etudes ont la possibilité de faire des cours « Loisir » au choix pour un tarif de 100 euros par cours supplémentaire. Cependant la participation aux cours reste dépendante du nombre de places disponibles.

Si vous êtes intéressés, merci de mentionner ci-dessous la liste des cours supplémentaires désirés. Nous vous confirmerons à la rentrée les disponibilités.

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| 1) Discipline : | Jour / Horaire : |
| 2) Discipline : | Jour / Horaire : |
| 3) Discipline : | Jour / Horaire : |

Coût et Règlement :

Le coût annuel de la formation s'élève à **1'500 euros** dont un règlement de 100 euros pour les frais d'inscription et administratifs (encaissement Juillet / Août).

Pour certains déplacements sur des spectacles ou stages, il peut être demandé une participation aux trajets / logements. Ceci dépend entièrement du lieu de l'évènement. Nous vous tiendrons informé au moment de l'organisation de ces évènements.

Je souhaite payer en : 1 fois 3 fois 5 fois 10 fois Autre :

Conditions Générales de vente :

- Le premier trimestre commencé est dû. Un point est fait à la fin du 1^{er} trimestre avec les parents et une décision est prise sur la poursuite de la formation. Une fois le 2^{ème} trimestre commencé, l'année est dû dans sa totalité.
- Seules les blessures de longue durée peuvent entraîner un remboursement au prorata.
- L'école se donne le droit de refuser un élève en cas de défaut de paiement
- L'école se donne le droit de refuser un élève en cas de non-respect du règlement intérieur

J'ai lu et je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'école

J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales de Ventes

Fait le à

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal :